

## ► Information générale

### Cours

<b>Titre</b>	ÉLÉMENTS DE PHARMACOLOGIE
<b>Sigle</b>	PHL2900
<b>Site StudiUM</b>	<a href="#">Cliquez ici pour entrer du texte.</a>
<b>Faculté / École / Département</b>	Médecine/Pharmacologie et Physiologie
<b>Trimestre</b>	HIVER
<b>Année</b>	2023
<b>Mode de formation</b>	En présentiel
<b>Déroulement du cours</b>	Mercredis et certains lundis ou jeudis généralement en après-midi
<b>Charge de travail hebdomadaire</b>	3 heures d'étude par semaine (1 heure d'étude personnelle par heure de cours)

### Enseignant

<b>Nom et titre</b>	Pr René Cardinal et Pr Hélène Girouard
<b>Coordonnées</b>	<a href="mailto:rene.cardinal@umontreal.ca">rene.cardinal@umontreal.ca</a> <a href="mailto:helene.girouard@umontreal.ca">helene.girouard@umontreal.ca</a>
<b>Disponibilités</b>	Par courriel en tout temps

## Description du cours

<b>Description simple</b>	<b>Étude des principes de pharmacologie ciblée sur des médicaments couramment rencontrés dans la pratique de la physiothérapie.</b>
<b>Place du cours dans le programme</b>	Il s'agit d'un cours obligatoire présenté par le Département de pharmacologie et physiologie aux étudiants de 3 <sup>ème</sup> année du continuun Baccalauréat-Maîtrise en physiothérapie ainsi qu'aux étudiants admis au programme de Qualification professionnelle en physiothérapie (QPP) offerts aux professionnels de niveau universitaire formés en physiothérapie à l'extérieur du Canada.
<b>Description détaillée</b>	<b>Étude des éléments de pharmacocinétique et de la pharmacodynamie des principales classes de médicaments du système nerveux autonome et du système nerveux central, du système cardiovasculaire, du système respiratoire (asthme et maladies pulmonaires obstructives chroniques), du système endocrinien (diabète et ostéoporose), du système musculo-squelettique, et de la coagulation.</b>

## ▶ Apprentissages visés

### Objectifs généraux

À la fin du cours, l'étudiant sera capable de: 1. décrire le schéma général du décours temporel des concentrations plasmatiques d'un médicament après son administration par voie orale ou parentérale, 2. décrire les mécanismes de l'action thérapeutique des classes de médicaments couvertes dans ce cours, 3. comprendre les bienfaits d'une adhérence au traitement et les effets indésirables reliés à un manque de sélectivité du médicament pour le tissu-cible ou pour le récepteur-cible, ou encore à une concentration toxique du médicament, 4. reconnaître certaines cibles physiologiques des médicaments pertinents dans le contexte de ce cours, par exemple : glycémie dans le traitement du diabète, tension artérielle dans le traitement antihypertenseur, INR dans le traitement anticoagulant, DMO (densité de masse osseuse) dans l'exercice et le traitement de l'ostéoporose, etc.

### Objectifs d'apprentissage

En fonction des objectifs cités précédemment, le cours vise plus particulièrement à développer ou à améliorer les compétences suivantes. Expertise en pharmacologie - notions de base : identifier les cibles pathophysiologiques des médicaments couverts dans le cadre de ce cours, connaître les bienfaits d'une adhérence au traitement et le risque d'effets indésirables de ces médicaments, connaître les propriétés pharmacocinétiques et pharmacodynamiques de ces médicaments. Communicateur - renseigner un client en termes généraux concernant les effets thérapeutiques et les effets indésirables des médicaments. Collaborateur : identifier le rôle des autres professionnels de la santé dans la conduite du traitement pharmacologique des maladies, dialoguer avec le pharmacien concernant la recommandation d'un médicament en vente libre. Promoteur de la santé : reconnaître l'importance de la composante pharmacologique de la prévention et du traitement des maladies. Praticien érudit : interpréter des données probantes concernant le traitement pharmacologique des maladies.

► **Calendrier**

Séances	Contenus et activités	Travaux et évaluations	Professeurs	Salle
Mercredi 15 février 13h-16h	Dynamie / Cinétique (1 h) Système nerveux autonome		H. Girouard R. Cardinal	E-310, pav, Roger-Gaudry
Mercredi 22 février 13h-16h	Système nerveux autonome Système nerveux central Antiparkinsoniens		R. Cardinal	E-310, pav, Roger-Gaudry
Mercredi 1er mars	Semaine de relâche			
Mercredi 8 mars 13h-16h	Spasmodiques (1 h) Anticoagulants (2 h)		R. Cardinal M. Laskine	E-310, pav, Roger-Gaudry
Mercredi 15 mars 13h-16h	Analgésiques – Opioides et Cannabinoïdes		G. Vargas	E-310, pav, Roger-Gaudry
Lundi 20 mars 13h-16h	Anti-inflammatoires non-stéroïdiens (1h) Ostéoporose (2 h)		R. Cardinal P. Nguyen	N-515 pav, Roger-Gaudry
Mercredi 22 mars 13h30-16h		EXAMEN INTRA Leçons 1 - 5		B-2285, pav 3200 Jean-Brillant
Lundi 27 mars 13h-16h	Pharmacologie clinique en Rhumatologie - Arthropathies		Jean-Pierre Raynauld	N-515 pav, Roger-Gaudry
Lundi 3 avril 13h-16h	Pharmacologie cardiovasculaire I		H. Girouard	N-515 pav, Roger-Gaudry
Mercredi 5 avril 13h-16h	Pharmacologie cardiovasculaire II		H. Girouard	E-310, pav, Roger-Gaudry
Mercredi 12 avril 13h-16h	Système respiratoire (1 h)  Analgésiques – contexte péri-opératoire (2 h)		R. Cardinal  P. Richebé	E-310, pav, Roger-Gaudry
Lundi 17 avril 13h-16h	Utilité et risques associés aux médicaments et autres produits de santé disponibles en vente libre		J. Y. Dionne	S-142 pav, Roger-Gaudry
Mercredi 19 avril 13h-15h30		EXAMEN FINAL Leçons 6 - 10		B-0325, pav, 3200 Jean-Brillant

**Attention !** Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez-vous référer à [l'article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à [l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

► **Évaluations**

Méthodes	Objectifs d'apprentissage visés	Critères d'évaluation	Dates	Pondérations
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour effectuer une sélection.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour effectuer une sélection.	Cliquez ici pour entrer du texte.

**Attention !** Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations	
<b>Absence à un examen</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.
<b>Dépôts des travaux</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.
<b>Matériel autorisé</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.
<b>Qualité de la langue</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.
<b>Seuil de réussite exigé</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.

## ► Rappels

### Dates importantes

**Modification de l'inscription** Cliquez ici pour effectuer une sélection.

**Date limite d'abandon** Cliquez ici pour effectuer une sélection.

**Fin du trimestre** Cliquez ici pour effectuer une sélection.

**Évaluation de l'enseignement** Cliquez ici pour effectuer une sélection.

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

**Attention !** En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

### Utilisation des technologies en classe

**Enregistrement des cours** L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet ([https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation\\_enregistrement.docx](https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx)). Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.

**Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents** Cliquez ici pour entrer du texte.

► **Ressources**

Ressources obligatoires

<b>Documents</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.
<b>Ouvrages en réserve à la bibliothèque</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.
<b>Équipement (matériel)</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.

Ressources complémentaires

<b>Documents</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.
<b>Sites Internet</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.
<b>Guides</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.
<b>Autres</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.

**N'oubliez pas !** Vous pouvez profiter des [services des bibliothécaires disciplinaires](#).

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	<a href="http://cce.umontreal.ca/">http://cce.umontreal.ca/</a>
Centre étudiant de soutien à la réussite	<a href="http://cesar.umontreal.ca/">http://cesar.umontreal.ca/</a>
Citer ses sources et logiciels bibliographiques	<a href="https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer">https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer</a>
Services des bibliothèques UdeM	<a href="https://bib.umontreal.ca">https://bib.umontreal.ca</a>
Soutien aux étudiants en situation de handicap	<a href="http://bsesh.umontreal.ca/">http://bsesh.umontreal.ca/</a>

## ► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

### Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

#### Règlement des études

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

#### Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école.

[https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/administration/adm10\\_25-politique-cadre\\_integration\\_etudiants\\_situation\\_handicap.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf)

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

### Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

#### Site Intégrité

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

#### Les règlements expliqués

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>